Nations Unies S/PV.7984



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7984e séance
Mardi 27 juin 2017, à 15 heures
New York

Président :	M. Llorentty Solíz	Bolivie (État plurinational de)
Membres :	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Fesko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation au Libéria

Lettre datée du 4 avril 2017, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/282)

Trente-troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2017/510)

17-18368 (F)







La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Lettre datée du 4 avril 2017, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/282)

Trente-troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2017/510)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Libéria à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres sur document S/2017/282, qui contient le texte d'une lettre datée du 4 avril 2017, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, ainsi que sur le document S/2017/510, qui contient le trente-troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Zarif et de l'Ambassadeur Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède, en sa qualité de Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix.

Je donne maintenant la parole à M. Zarif.

M. Zarif (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi que d'être au Conseil aujourd'hui pour présenter le dernier rapport en date du Secrétaire général sur le Libéria, daté du 16 juin (S/2017/510).

Au moment où la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) entame la phase finale de son mandat, le Libéria reste stable. Aucune menace majeure n'est anticipée si ce n'est d'éventuels incidents isolés et sporadiques touchant l'ordre public dans le contexte des élections présidentielle et législatives en octobre, et durant la période de transition vers un nouveau gouvernement en janvier. Il sera essentiel que les organismes chargés de l'application des lois au Libéria soient bien préparés pour répondre à d'éventuels troubles civils et violences collectives de faible intensité pendant cette période délicate. Les insuffisances actuelles en termes de main-d'œuvre, de matériel et de mobilité peuvent limiter la capacité de ces organismes à répondre à plusieurs incidents de sécurité qui se produiraient simultanément.

La MINUL aide la Police nationale libérienne à élaborer un plan intégré de sécurité pour les élections en vue d'assurer l'utilisation la plus efficace des ressources disponibles pour protéger les civils. La Police nationale libérienne a également mené des activités de police de proximité dans tout le pays afin de renforcer la confiance et la communication avec la population en amont des élections. En collaboration avec le Gouvernement et les acteurs locaux, y compris les communicateurs traditionnels au Libéria, la MINUL a entrepris des campagnes de sensibilisation du public à l'échelle du pays en vue d'atténuer le risque de vindicte populaire et d'encourager le respect de l'état de droit.

La MINUL est prête à répondre à toute situation qui risque de remettre en cause la paix et la stabilité. Pourtant, l'ampleur de cette réponse sera limitée par les capacités réduites de la Mission, le faible nombre du personnel en uniforme et la tâche potentiellement concurrente de protection du personnel des Nations Unies. À l'heure actuelle, la MINUL compte 260 membres dans ses deux unités de police constituées et 230 membres dans la compagnie d'infanterie nigériane.

Nous n'avons actuellement que deux bureaux extérieurs dans le nord-est et le nord-ouest. Les unités de police constituées et le personnel de la Force ne sont déployés qu'à Monrovia, ce qui limite considérablement notre capacité d'intervention. Il s'agit là d'un changement important par rapport aux deux dernières élections présidentielles, à l'occasion desquelles la MINUL était présente dans l'ensemble du pays. D'autres facteurs pourraient également avoir une incidence sur notre capacité de nous acquitter de notre mandat. C'est pourquoi toute réduction substantielle du budget modeste et serré que nous avons présenté à l'Assemblée générale pèserait sensiblement sur la capacité de la MINUL à exécuter le mandat qui lui a été confié par le Conseil.

Alors que la MINUL se prépare au transfert des activités résiduelles vers le Gouvernement

libérien, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, elle demeure pleinement engagée dans tous les aspects de son mandat, l'accent étant mis en particulier sur les bons offices et la médiation politique. À l'approche des élections, la Mission a intensifié plus encore sa collaboration avec la Commission électorale nationale, les dirigeants des partis politiques, les candidats à l'élection présidentielle, le Gouvernement et la société civile afin de prévenir et désamorcer les tensions, d'aider à régler les différends et de se faire l'apôtre d'élections inclusives, transparentes, crédibles et pacifiques. L'avenir du pays en tant que démocratie stable dépendra du bon déroulement des élections en octobre et de l'acceptation par le plus grand nombre de leur caractère libre et régulier, suivis d'un transfert sans heurt du pouvoir entre le Gouvernement actuel et une nouvelle administration. Il y a de nombreux candidats à la présidence, y compris l'actuel Vice-Président et plusieurs candidats redoutables de partis d'opposition, qui devront presque certainement former des coalitions pour améliorer leurs chances lors d'un éventuel second tour.

À l'initiative du Gouvernement, le Conseil interreligieux du Libéria a organisé, le 31 mai et le 1er juin, un Forum national regroupant les dirigeants de tous les partis politiques, à l'issue duquel les parties se sont engagées en faveur d'un processus électoral et d'un transfert de pouvoir sans violence. La déclaration du fleuve Farmington, qui traduit cet engagement, fait fond sur une combinaison d'accords précédemment conclus entre les parties. Elle approuve également la création d'un comité de paix et de médiation pour orienter les relations entre les partis politiques et les institutions de l'État aux fins d'une transition pacifique. Elle a été entérinée le 4 juin lors du Sommet des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La MINUL, l'Union africaine et la CEDEAO ont œuvré de concert avec les parties pour obtenir leur appui à cette initiative importante.

Le Gouvernement a également présenté un projet de loi sur les modalités d'un transfert de pouvoir sans heurt à un nouveau gouvernement. Il a mis en place une équipe de transition qui sera chargée du transfert des avoirs, des notes de passation des fonctions et d'autres questions, afin que le nouveau Gouvernement puisse assumer ses fonctions aussi aisément que possible.

Le 8 juin, le Sénat a proposé de modifier la section XII du code de conduite, ce qu'a approuvé la Chambre des représentants le 13 juin. L'amendement vise, entre autres, à fournir un cadre régissant les opérations du Bureau du Médiateur. Il exige également que les questions électorales soient tranchées par la Commission électorale nationale en première instance et par la Cour suprême en appel, ce qui a entraîné de nouvelles incertitudes quant aux conditions à remplir par les candidats pour se présenter aux élections, processus qui a débuté le 19 juin.

Dans l'intervalle, la publication des listes électorales préliminaires, qui a eu lieu du 12 au 17 juin, s'est heurtée à des difficultés techniques, notamment des noms et photographies manquants de plusieurs personnes, bien que la Commission électorale nationale ait affirmé que toutes les personnes inscrites seraient autorisées à voter en octobre. Il sera important que la Commission règle ces problèmes afin de prévenir toute incertitude quant au processus et aux résultats, ce qui pourrait susciter la méfiance et amplifier les problèmes existants.

Malgré les progrès importants réalisés au fil de ces années de redressement d'après-guerre, le Libéria continue de faire face à des difficultés considérables, qui pèsent lourdement sur les efforts visant à pérenniser la paix et à promouvoir la réconciliation nationale. Les réformes législatives d'importance fondamentale, qui sont largement considérées comme les conditions minimales devant être remplies pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, notamment le projet de loi sur les droits fonciers et le projet de loi sur la gouvernance locale, doivent encore être promulguées. Les mesures décisives qui s'imposent pour améliorer la sécurité dans la vie des femmes n'ont pas encore été prises, notamment l'adoption de la loi sur la violence familiale. Je continue de dialoguer activement avec le Gouvernement, en particulier le Parlement, afin de faire avancer ces réformes porteuses de transformation.

Je suis encouragé par le renforcement progressif des capacités du Libéria en matière de droits de l'homme, comme l'illustre, par exemple, la récente accréditation internationale de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, après plusieurs années d'appui technique de la part de la MINUL en matière de renforcement des capacités. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme doit intensifier ses efforts pour remédier aux graves problèmes de droits de l'homme, tels que la violence sexuelle et sexiste, les pratiques traditionnelles néfastes et les obstacles à la liberté d'expression, qui continuent d'affliger le Libéria. Par exemple, au cours des deux semaines, depuis la fin

mai au début juin, la MINUL a recensé sept cas de viols individuels ou collectifs de mineurs, y compris d'enfants des deux sexes. Le Gouvernement doit appliquer d'urgence les principales recommandations formulées dans le rapport de 2016 de la MINUL et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la lutte contre l'impunité pour les viols commis au Libéria. À cet égard, la MINUL a intensifié ses activités médiatiques et ses programmes interactifs sur les thèmes de la violence sexuelle et sexiste, l'exploitation et les atteintes sexuelles, la réconciliation nationale et la promotion des droits de l'homme.

Le 4 avril, le Secrétaire général a transmis au Conseil de sécurité le plan de consolidation de la paix au Libéria, qui a été élaboré en consultation avec les parties prenantes nationales et internationales par le système des Nations Unies et le Gouvernement libérien. Le plan identifie les principales mesures à prendre place avant le 30 mars 2018, date de la fin du mandat de fond de la MINUL, et décrit le niveau d'engagement politique nécessaire. Le plan de consolidation de la paix constitue la base du plan de transition intégré du système des Nations Unies, qui est en train d'être arrêté en consultation avec le Gouvernement et les acteurs de la société civile.

La pérennisation la paix au Libéria suppose de regarder au-delà des besoins immédiats de la transition, ce qui exige des investissements à long terme dans des institutions nationales ouvertes à tous, responsables et réactives, offrant des possibilités et des services à tous les Libériens. À cette fin, le Gouvernement a commencé à élaborer des mesures spécifiques pour la mise en œuvre de chacun de ses engagements au titre du plan, et la Mission accompagne ce processus afin de garantir qu'il sera mené à bien en temps voulu. Dans ce contexte, je tiens à exprimer ma gratitude pour le précieux concours de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, présidée par l'Ambassadeur Skoog qui vient d'achever une visite très utile.

L'équipe de pays des Nations Unies a procédé récemment à un état des lieux des capacités afin d'évaluer son aptitude à assurer un appui stratégique et programmatique au Libéria après le départ de la MINUL. Les résultats ont montré qu'elle aura besoin d'une assistance considérable pour accroître ses capacités, ses ressources et ses compétences. Des efforts sont actuellement en cours en vue de mobiliser de l'aide afin que la transition de la MINUL à l'équipe de pays se déroule sans heurt et de manière responsable et que cette dernière puisse appuyer efficacement les efforts déployés par le Libéria pour instaurer une paix durable.

L'un des aspects programmatiques est la mise en place d'une présence indépendante du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, ce qui est essentiel pour la surveillance et le renforcement des capacités. S'agissant du financement, un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la transition au Libéria, visant à rendre le financement et les activités de l'équipe de pays plus prévisibles, est en cours d'examen. Étant donné que la plupart des priorités énoncées dans le plan de consolidation de la paix au Libéria exigent un engagement de moyen à long terme de l'équipe de pays, il sera indispensable de veiller à ce que la communauté internationale accorde un appui politique et financier soutenu au Libéria. À cet égard, nous envisageons également d'organiser une conférence internationale qui permettra au nouveau Gouvernement libérien de faire connaître ses priorités nationales. Elle pourrait être organisée en avril 2018, au moment de l'examen de la déclaration d'engagements réciproques qui, de concert avec le plan de consolidation de la paix, pourrait constituer la base d'un cadre de responsabilité mutuelle entre le nouveau Gouvernement et la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies.

Il est donc préoccupant que la version la plus récente du budget national pour 2017-2018 accorde peu de place à l'investissement social et économique, ce qui est essentiel pour remédier aux principaux facteurs du conflit. Actuellement, 94 % des 526,5 millions de dollars du budget sont alloués aux dépenses récurrentes, y compris les états de paie, ce qui ne laisse que 27,3 millions – je répète, 27,3 millions – pour les plans d'investissement du secteur public. Dans le même temps, le budget est inférieur de 12,3 % au budget de 2016-2017 qui était de 600,2 millions de dollars. Le déficit continu des ressources nationales consacrées à la transition et à la consolidation de la paix au Libéria aura un impact encore plus grave au fur et à mesure que l'aide des donateurs internationaux diminuera.

Le Libéria a fait des progrès remarquables depuis la signature de l'Accord général de paix à Accra, en 2003. Cependant, des défis persistent qui présentent un risque de retour en arrière. Le Gouvernement libérien, le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale doivent continuer à s'y attaquer avec toute l'énergie et l'esprit d'innovation dont ils disposent si nous voulons préserver et renforcer

les acquis au cours des années à venir. J'appelle toutes les parties concernées à accroître et à consolider leurs investissements dans le pays et à appuyer le Libéria à ce stade crucial, pendant sa transition vers un nouveau gouvernement et au-delà.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Zarif pour son exposé. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à prendre la parole au Conseil ce matin au nom de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix. J'ai le grand plaisir de partager avec le Conseil certaines des principales conclusions de mon récent voyage au Libéria. L'objectif de ma visite des 14 et 15 juin était d'assurer le suivi des progrès accomplis dans l'exécution du plan de consolidation de la paix; de discuter des préparatifs des prochaines élections; de consulter les parties prenantes sur les réformes clefs liées aux droits fonciers et à la décentralisation; et d'identifier les moyens par lesquels la Commission de consolidation de la paix peut offrir de l'aide pendant les prochaines transitions.

J'ai eu la chance de pouvoir rencontrer un large éventail de parties prenantes, dont la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf et les Vice-Ministres des Ministères de l'intérieur, des affaires étrangères et des finances, ainsi que du Ministère de la justice. Je me suis également entretenu avec des représentants de la société civile, des représentants de la jeunesse, les partis politiques, la Commission électorale nationale, le Président de la Cour suprême et des représentants de la communauté internationale. À ce stade, je voudrais remercier le Représentant permanent du Libéria et sa délégation d'avoir toujours appuyé mes visites, et dire que travailler avec le Libéria, dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix a été une expérience exceptionnellement positive. C'est un plaisir de travailler avec un pays qui est lui-même si déterminé à collaborer avec la Commission.

Lors de mes réunions, j'ai salué les efforts dévoués, inclusifs et prompts du Gouvernement et de l'ONU pour élaborer un plan de consolidation de la paix en réponse à la résolution du Conseil 2333 (2016) du Conseil. J'ai également souligné l'importance d'entreprendre des réformes structurelles essentielles, telles qu'énoncées dans la phase I du plan de consolidation de la paix, qui aideront à remédier à certaines des causes profondes du conflit au Libéria. Cela inclut la promulgation de lois importantes sur des questions telles que les droits fonciers, les pouvoirs locaux et la violence familiale. J'ai également exhorté toutes les parties prenantes à contribuer à la tenue d'élections libres et régulières, à privilégier une forte participation des femmes et à faire participer les jeunes tout au long du processus. Outre l'exposé très instructif que nous venons d'entendre du Représentant spécial du Secrétaire général, je voudrais partager les impressions avec lesquelles j'ai quitté Monrovia.

Comme nous l'avons noté au cours des deux derniers mois, le Libéria est à un stade critique. Plusieurs transitions historiques sont en cours. La situation exige donc et mérite l'attention des partenaires internationaux dans les mois à venir. Si aucune des personnes que j'ai rencontrées n'a laissé entendre qu'il existe le risque manifeste ou imminent d'une résurgence du conflit, de véritables obstacles pourraient se faire jour avec le retrait de la mission de maintien de la paix et l'entrée en fonction du nouveau Gouvernement. Nous savons qu'il faut continuer à traiter des principales causes profondes du conflit au Libéria. La réconciliation, l'occupation des sols, la décentralisation, l'accès à la justice, et la violence contre les femmes sont parmi les problèmes plus graves qui restent à régler et qui détermineront si le Libéria évolue vers une consolidation de la paix véritable et durable. Comme nous venons de l'entendre, la capacité budgétaire limitée à faire des réformes dans le cadre de l'Administration actuelle pourrait provoquer une multiplication des griefs. La diversification et la relance de l'économie sont absolument nécessaires.

Sur le plan de la sécurité, la situation générale reste stable. Alors que le Gouvernement a réassumé avec succès la responsabilité de la sécurité en juillet 2016, il y a encore du travail à faire pour renforcer les capacités des acteurs de la sécurité, y compris les forces armées et la Police nationale libérienne. Les efforts visant à renforcer l'accès à la justice et l'état de droit sont d'égale importance et demeurent essentiels pour promouvoir un sens d'inclusion et de cohésion sociales et renforcer la confiance dans les institutions nationales.

Dans quatre mois, les Libériens se rendront aux urnes, et les préparatifs des élections sont bien avancés. Il s'agit d'un moment charnière pour le Libéria, au cours duquel le pays assistera à la première passation de pouvoir démocratique de son histoire moderne. Le bon déroulement des élections et une transition pacifique permettront indubitablement de renforcer encore la démocratie et la bonne gouvernance. Au cours de notre visite, la Commission électorale nationale travaillait

sur une exposition consacrée à l'enregistrement des électeurs en vue de lutter contre les irrégularités dans le processus d'inscription sur les listes électorales. Comme nous venons de l'entendre, au début de ce mois, les partis politiques ont heureusement signé la Déclaration du fleuve Farmington en marge du Sommet de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest à Monrovia, dans laquelle ils se sont engagés à tenir des élections pacifiques.

Les autres défis concernent un déficit de financement pour les activités de la Commission électorale et des controverses liées à l'application du code de conduite, et doivent être examinés et relevés dès que possible. En outre, il convient de souligner la nécessité de poursuivre les campagnes d'éducation civique, d'information et de sensibilisation à l'intention d'une population largement marginalisée dans la perspective de l'élection, et de faire des efforts accrus pour assurer une forte participation des femmes. Le fait que l'élection se déroule pendant la saison des pluies est un facteur qui complique la situation.

Actuellement, 22 partis politiques présentent des candidats. Certaines parties prenantes ont exprimé des inquiétudes quant au fait que les candidats se présentent sur la base de programmes personnalisés et risquent de mobiliser les électeurs autour des politiques identitaires au lieu de diriger des campagnes basées sur des orientations politiques. J'ai encouragé les représentants des partis politiques à axer leurs campagnes sur les principaux problèmes auxquels le pays fait face plutôt que de se mobiliser autour de politiques tribales. Je salue le rôle actif et important joué par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) en général, et le Bureau du Représentant spécial en particulier, pour faciliter le dialogue dans la perspective de l'élection. Lors de mes discussions avec la Commission électorale nationale et le Président de la Cour suprême, j'ai souligné une fois de plus la nécessité d'établir des mécanismes solides pour le règlement rapide des litiges et la gestion du deuxième tour, et ils m'ont confirmé, qu'ils étaient en place.

Au cours de mes entretiens avec un large éventail de parties prenantes, j'ai noté un grand sentiment d'appropriation du plan de consolidation de la paix du Libéria. Les engagements qui y figurent énoncent une feuille de route clairement définie donty l'objectif est de relever les défis que la consolidation de la paix pose au pays. La question du financement pour la mise en œuvre des engagements pris n'a pas encore été réglée.

Lors de mes réunions avec des représentants du système des Nations Unies à Monrovia, nous avons discuté de l'appui que les Nations Unies peuvent apporter pour concrétiser ces engagements compte tenu de la réduction des effectifs de la MINUL et de l'évolution de la présence des Nations Unies dans le pays. À cet égard, je tiens à féliciter l'équipe de pays des Nations Unies, qui a effectué un recensement de ses capacités. Je pense qu'il s'agit probablement du premier recensement de ce genre.

Il ne fait aucun doute que cet exercice a été très utile. Il nous a donné un bon point de départ et a permis à l'ensemble du système des Nations Unies au Libéria de mener une réflexion stratégique sur l'évolution de la présence des Nations Unies dans le pays et sur les moyens de renforcer les capacités de l'équipe de pays en ce moment où la MINUL prépare son retrait, afin de pouvoir prendre en charge les tâches résiduelles. Cela signifie également que nous avons une idée très claire de ce dont nous aurons besoin à l'avenir. Nous notons avec préoccupation qu'après le retrait de la MINUL, les ressources, les capacités et les compétences spécialisées des Nations Unies à l'appui de la consolidation de la paix seront réduites drastiquement.

Compte tenu de ces contraintes en termes de capacités et de l'expérience de la Commission de consolidation de la paix s'agissant de l'évolution de la présence des Nations Unies en Sierra Leone, plusieurs membres de la Commission ont fait part à l'équipe de pays de leurs inquiétudes au sujet de la transition de la MINUL. Le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix peuvent aider le système des Nations Unies à identifier les moyens de garantir une gestion responsable la transition et d'assurer un financement prévisible pour les activités de consolidation de la paix au Libéria durant cette phase critique de transition.

Nous saluons les efforts déployés par la MINUL ces 13 dernières années. Le retrait de la mission de maintien de la paix fera office de test pour le système des Nations Unies et le Libéria en matière de réalisation des objectifs et des tâches de consolidation de la paix et de pérennisation de la paix. Le Libéria a parcouru un long chemin depuis la fin du conflit et de nombreux progrès ont été réalisés. Cependant, compte tenu de la situation actuelle, il existe toujours des indicateurs de fragilité, notamment des progrès insuffisants en matière de réconciliation et pour ce qui est de textes législatifs nécessaires pour remédier aux causes profondes du

conflit, ainsi que la faiblesse de l'économie et les prochaines élections, aux enjeux élevés. Les partenaires internationaux du Libéria ont la responsabilité collective de veiller à ce que les investissements réalisés au cours des 13 dernières années grâce au maintien de la paix soient préservés et de faire fond sur ces investissements pour consolider la paix au Libéria. Il faudra notamment veiller à bien structurer ce qui reste de la présence des Nations Unies dans le pays et à la doter de ressources suffisantes pour qu'elle puisse répondre aux besoins actuels du peuple libérien en appuyant les activités de consolidation de la paix.

Lors de son voyage récent à New York, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, M. El Hillo, a déclaré que « le Libéria est un cas exemplaire de réussite dans le domaine du maintien de la paix. Nous devons maintenant veiller à ce qu'il soit également un succès en matière de consolidation de la paix. ». Pour ce faire, il faudra mener une réflexion innovante sur les moyens de mobiliser des ressources prévisibles après le retrait de la MINUL, et le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer dans ce processus. En ce qui nous concerne, la Commission de consolidation de la paix est prête à poursuivre son action pour accompagner le pays sur le plan politique, en veillant à ce que l'intérêt de la communauté internationale ne se relâche pas après le départ des soldats de la paix et en attirant l'attention sur les lacunes qui subsistent. Nous continuerons à plaider en faveur de la mise en œuvre des réformes essentielles à la pérennisation de la paix au Libéria.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Skoog de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, ainsi que le Représentant permanent de la Suède et Président de la formation Libéria de la Commission consolidation de la paix, l'Ambassadeur Olof Skoog, de leurs exposés détaillés.

L'Uruguay tient à féliciter le Gouvernement et le peuple libériens pour les progrès accomplis en matière de stabilisation nationale. Il importe également de souligner que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) joue un rôle de premier plan dans ce processus depuis plus de 13 ans. Le Libéria traverse une phase importante, à l'approche des élections présidentielle et législatives et moins d'un an avant le retrait de la MINUL, créée au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

La tenue d'élections présidentielles et législatives prévues en octobre et le transfert pacifique du pouvoir en janvier 2018 représentent des pas importants sur la voie de la consolidation de la paix au Libéria. L'Uruguay est convaincu que c'est grâce aux processus démocratiques libres, transparents et inclusifs et bénéficiant du plus haut taux de participation possible que l'on peut instaurer une paix durable. Nous notons avec satisfaction les efforts déployés par le Gouvernement pour étendre l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire libérien. Ce n'est qu'ainsi que tous les citoyens pourront profiter des dividendes de la paix.

Toutefois, de nombreux défis subsistent au Libéria. Le pays doit redoubler d'efforts en matière de sécurité. Il convient également de s'attaquer aux causes profondes du conflit. À cet égard, il faudra adopter des textes législatifs sur les droits fonciers et l'administration locale. En outre, il faudra renforcer les institutions étatiques chargées de promouvoir et d'assurer le respect des règles de droit. La corruption est un autre fléau qui sévit au Libéria et qui doit être éliminé de tous les secteurs du Gouvernement, pour que le pays puisse disposer d'institutions solides, transparentes et fiables.

C'est avec préoccupation que l'Uruguay prend note de la situation des droits de l'homme au Libéria, un domaine essentiel dans lequel les progrès escomptés n'ont pas été réalisés. Pour pérenniser les progrès accomplis grâce aux efforts déployés en faveur de la stabilité et de la sécurité du pays, il faut accorder la priorité à la protection et à la promotion des droits de l'homme, ainsi qu'au respect du principe de responsabilité et à des questions telles que la justice réparatrice, la vérité et de la réconciliation. Nous sommes vivement préoccupés par les cas de violence sexuelle et sexiste, la persistance des pratiques traditionnelles néfastes telles que la mutilation génitale féminine et les accusations de sorcellerie, ainsi que les restrictions à la liberté d'expression. Il faut s'attaquer d'urgence au problème de la violence sexuelle et sexiste, dont les filles sont les principales victimes.

La campagne de sensibilisation visant à dénoncer ces cas, organisée par la MINUL et le Ministère libérien de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale, est un pas dans la bonne direction. Toutefois, le Gouvernement doit redoubler d'efforts pour prévenir ces crimes, y réagir et mettre fin à l'impunité dont jouissent leurs auteurs. Compte tenu de la situation des droits de l'homme au Libéria, qui demeure précaire, l'Uruguay

s'associe aux observations du Secrétaire général quant à la nécessité de créer un bureau autonome du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, notamment dans la perspective du retrait de la MINUL.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le travail accompli par la MINUL, qui a apporté son concours au Gouvernement libérien, assuré la protection des civils et contribué à la paix et à la réconciliation nationales. L'Uruguay espère que le processus de clôture de la MINUL, planifié depuis longtemps, se fera dans les délais et sera couronné de succès. Notre délégation voudrait également saluer les efforts déployés par la formation Libéria de la Commission consolidation de la paix, dans le cadre de son travail aux côtés du Gouvernement et des partenaires locaux et internationaux et de l'élaboration du plan de consolidation de la paix pour le Libéria. À cet égard, nous voudrions remercier et féliciter tout particulièrement la délégation suédoise pour son leadership.

Les Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, la MINUL et la Commission de consolidation de la paix ont accompagné le processus de paix au Libéria grâce à une action multiforme dont nous espérons que, conjointement aux efforts consentis par le Gouvernement et le peuple libériens, contribuera à faire du Libéria un cas exemplaire de réussite.

M. Seck (Sénégal) : La délégation sénégalaise vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance consacrée à la situation au Libéria, un pays frère et ami du Sénégal, avec lequel nous partageons l'appartenance à toutes les organisations internationales, mais également et surtout à notre organisation sous-régionale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Je voudrais remercier également le Représentant spécial du Secrétaire général pour son exposé et naturellement, notre collègue et voisin, M. Olof Skoog, Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, pour sa visite et le compte-rendu qu'il vient de nous en faire, en attendant d'écouter notre collègue, le Représentant permanent du Libéria à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation sénégalaise voudrait simplement prendre la parole pour rappeler le long chemin parcouru par le Libéria jusqu'à aujourd'hui.

Depuis avant l'intervention des Nations Unies, il y avait le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. C'était l'intervention sous-régionale qui avait contribué à stabiliser la situation en matière de sécurité dans le pays à quelques mois des élections présidentielle et législatives d'octobre 2017, pour lesquelles 22 coalitions brigueront les suffrages de près de 2,1 millions d'électeurs inscrits, dont environ, c'est important à souligner, 48 % de femmes. Ces élections sont d'autant plus cruciales qu'elles doivent consacrer une transition historique pacifique du pouvoir, en même temps qu'elles devront consolider la transformation du Libéria et instaurer de façon durable la paix et la démocratie dans un contexte de retrait de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de reprise, par les forces libériennes, des prérogatives régaliennes en matière de sécurité avec l'appui, en tant que de besoin, de la Force de réaction et d'intervention rapide sénégalaise, aujourd'hui redéployée de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, pour être déployée dans la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et qui, en cas de besoin, pourra intervenir à partir de Mopti, au Mali.

La délégation sénégalaise se réjouit à ce propos de l'engagement des différentes parties prenantes de faire en sorte que les élections à venir se tiennent de façon libre et transparente et que tout différend soit réglé par des moyens pacifiques et par l'intermédiaire des mécanismes établis conformément à la loi. C'est la raison pour laquelle nous saluons l'important travail jusque-là abattu par la Commission électorale nationale, et nous voudrions inviter les différents partenaires à lui apporter tout le soutien nécessaire, notamment à travers le financement du déficit de 1,8 million de dollars nécessaire pour un bon déroulement de ces activités dans le cadre du processus électoral.

Le 23 janvier dernier, la Présidente du Libéria, Mme Ellen Johnson-Sirleaf, a prononcé un discours annuel sur l'état de la nation, désignant la lutte contre la corruption et la réconciliation nationale comme les priorités pour le reste de son mandat. Le 31 mai et le 1er juin, le Gouvernement libérien, appuyé par la MINUL, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, a organisé un forum national facilité par le Conseil interreligieux du Libéria, qui a débouché le 4 juin sur la signature de la Déclaration du fleuve Farmington par les représentants et les dirigeants de 20 des 22 partis politiques enregistrés. Les signataires de cette déclaration y ont proclamé leur attachement à un processus électoral pacifique et au transfert du pouvoir à un nouveau gouvernement en janvier.

J’insiste sur cette question électorale parce que le Conseil a observé que dans la partie ouest du continent africain, les processus électoraux continuaient d’être source de tensions. Mais je voudrais également souligner la préoccupation qui devrait être la nôtre quant à la situation macroéconomique, qui continue d’être affectée par la baisse générale des prix des produits de base et les effets résiduels de l’épidémie de la maladie à virus Ebola. Le Fonds monétaire international fait observer que le Libéria fait face à une sévère baisse des revenus malgré près de 75 millions de dollars de soutien budgétaire direct reçus des donateurs pour l’exercice 2016-2017.

C’est la raison pour laquelle le Conseil devrait considérer l’importance d’une bonne prise en charge des différents défis qui se dressent encore devant le pays, en particulier à travers un plein appui, en termes de ressources financières, de renforcement des capacités institutionnelles et d’expertise, à la mise en œuvre du plan de consolidation de la paix élaboré par le Gouvernement du Libéria à la demande du Conseil de sécurité. C’est à ce prix que le Conseil continuera à faire du Libéria, après une « success story » en matière de maintien de la paix – Oleg vient de la souligner –, une « success story » en matière de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Libéria.

M. Brown (Libéria) (*parle en anglais*) : C’est pour moi un honneur que de prendre la parole au Conseil au nom du Gouvernement et du peuple libériens à la présente séance et de remercier le Secrétaire général de son trente-troisième rapport d’étape (S/2017/510) sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Je remercie aussi le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, et l’Ambassadeur Skoog de leurs observations et déclarations, ainsi que l’Ambassadeur du Sénégal, un pays frère.

Je voudrais à présent, Monsieur le Président, appeler l’attention du Conseil sur trois points.

Le premier est que la MINUL est une opération de maintien de la paix couronnée de succès. Aujourd’hui, comme le rapport le confirme, le Libéria est un pays relativement sûr et stable. Après avoir atteint des niveaux sans précédents en termes d’effectifs, de l’ordre de 15 000 hommes et femmes, la MINUL achèvera sa mission et opérera son retrait définitif en avril 2018. Près de 14 années se sont écoulées depuis que les premiers soldats de la paix ont foulé le sol ensanglanté de mon pays, et on peut dire aujourd’hui sans l’ombre d’un doute que c’est la mission de maintien de la paix qui a rendu possible la transformation politique et économique en cours au Libéria.

Malgré toutes les difficultés actuelles, là où il n’y avait que désespoir lorsque les contingents sont arrivés, l’espoir renaît chez les nôtres et dans la société libérienne; là où il n’y avait que morts et destruction dans nos rues, un attachement renouvelé à la gouvernance démocratique et la volonté de la population de reconstruire la nation brisée animent à présent les discours et nous poussent à rompre avec notre passé tragique. Ayant terminé l’élaboration inclusive d’un plan de consolidation de la paix, en application de la résolution 2333 (2016), le Libéria compte sur des partenariats et un appui soutenus pour maintenir la paix et poursuivre les réformes nécessaires maintenant que la mission arrive à bonne fin.

Ce qui m’amène au deuxième point. La dernière fois qu’un Président vivant a transféré démocratiquement le pouvoir à un autre au Libéria, c’était il y a 73 ans. Lorsqu’un nouveau gouvernement libérien sera investi en janvier 2018, ce sera la deuxième fois seulement que cela se fera depuis l’accession du Libéria à l’indépendance en 1847. Cette signification historique n’échappe pas aux Libériens et ne fait que renforcer notre volonté de réussir, de peur d’oublier qu’au-delà de cette signification historique, il y a d’autres conséquences importantes liées à la bonne tenue d’élections démocratiques et pacifiques au Libéria.

Nous sommes fiers de reconnaître que notre sous-région ouest-africaine est en train d’élargir le champ de la gouvernance démocratique et de la transition pacifique du pouvoir. Si elles sont un facteur rendant relativement facile la propagation du conflit et de la misère à travers nos frontières, l’histoire et la sociologie communes de notre région permettent aussi que la paix et un attachement renouvelé à la gouvernance démocratique envahissent, malgré les difficultés manifestes, l’espace sous-régional de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest. C’est pourquoi un déroulement sans heurts d’élections pacifiques et démocratiques au Libéria ouvrira la voie à d’autres succès importants en termes d’élargissement de l’espace démocratique dans l’ensemble de la sous-région ouest-africaine, ainsi que de répercussions importantes sur la consolidation de la paix et de la sécurité régionales.

Dans le pays, beaucoup espèrent toujours que l’élection consiste à choisir les meilleures idées aux fins

de la construction d’un avenir de paix et de développement durables, et que, plutôt que d’être rehaussée par le nombre de partis politiques en lice, la compétition en cours le sera par la qualité du discours politique. Si imparfait que soit le processus de changement démocratique, il apparaît clairement que nous ne cessons de progresser sur le front de son institutionnalisation.

Il convient également de noter que le simple exercice d’élire de manière libre et régulière les dirigeants de notre pays, le sentiment d’une régularité croissante des élections et la confiance grandissante dans le processus électoral et l’issue du scrutin, contribuent véritablement à ancrer plus profondément la nouvelle culture de la paix, favorisent la gouvernance et les expressions démocratiques, autonomisent les citoyens ordinaires et soumettent les dirigeants élus à l’obligation de rendre des comptes. Nous entendons continuer dans ce sens, corriger les irrégularités présentes, gommer les imperfections et renforcer la confiance du public, non seulement vis-à-vis de l’utilité des élections démocratiques, mais aussi des valeurs pérennes de la transition démocratique et de la gouvernance.

C’est pourquoi la Commission électorale nationale et les autres parties prenantes concernées s’attachent à corriger les irrégularités qui ont pu se produire lors de la récente inscription des électeurs répondant aux conditions requises. Les Libériens savent qu’ils gagnent – qu’ils gagnent tous – si, une fois de plus, cette élection qui fait date inspire la confiance du public à l’égard du processus électoral et si les résultats sont fondés sur l’exercice libre, juste, crédible et transparent des droits et devoirs de citoyens responsables. Aussi voudrais-je assurer le Conseil que le Gouvernement et le peuple libériens sont déterminés à mener à bien cette entreprise importante et que la volonté politique ne manque pas. Toutefois, comme nous commençons à le constater, la volonté politique ne sera peut-être pas suffisante.

Le rapport du Secrétaire général est complet, décrivant par le menu l’état navrant de l’économie libérienne. C’est la raison pour laquelle, malgré les diverses mesures d’austérité actuellement mises en œuvre, le Gouvernement libérien est de plus en plus préoccupé par le déficit de financement de 17,5 millions de dollars qui sont nécessaires à la réalisation des activités de la Commission électorale nationale. Jusqu’à présent, sur les 45 millions de dollars demandés par la Commission, le Gouvernement libérien s’est engagé à en verser 20 millions et la communauté internationale, environ 8 millions. La différence reste à combler.

Ce qui m’amène à mon dernier point. Malgré les nombreux défis qui les attendent, les Libériens ont de plus en plus confiance en l’avenir de leur pays. Certes, le chemin qui nous a conduits ici a été long, coûteux et semé d’embûches. Nous rendons hommage à tous ceux qui ont fait le sacrifice ultime – volontairement ou involontairement – pour que nous arrivions là où nous en sommes aujourd’hui, et nous sommes reconnaissants à l’ONU, à ses divers organismes spécialisés, ainsi qu’à nos partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux de leur soutien et accompagnement continus. Nous voulons également remercier tout particulièrement le peuple libérien qui a toujours fait montre de résilience et d’une conviction inébranlable dans la transformation en cours du Libéria et dans un avenir de coexistence, de sécurité et de paix. À cet égard, le rapport confirme très largement que nous ne courons pas encore aussi vite que nous le pourrions. Mais la vérité est que les Libériens ne sont plus paralysés : ils ne ploient plus sous le poids d’un sentiment de désespoir déshumanisant ni ne croulent sous l’énormité des défis à relever pour pérenniser la paix.

Nous savons qu’une société plus juste, équitable et inclusive est le pilier nécessaire pour renforcer l’architecture de paix et de sécurité dont nous avons pu jeter les bases. Nous savons qu’il est difficile de changer, mais nous devons changer si nous voulons tirer parti de l’énorme potentiel en ressources humaines et autres ressources naturelles que nous avons la chance de posséder. Nous savons que nous devons continuer à faire preuve de transparence dans la gestion de nos ressources et rendre des comptes les uns aux autres. Nous devons notamment affronter les ténèbres de notre passé tragique et en inscrire à tout jamais les enseignements précieux dans la conscience nationale. Nous savons que nous devons poursuivre les réformes, non seulement les réformes faciles, mais aussi celles qui sont difficiles et nécessaires, notamment sur le plan législatif en qui concerne les droits fonciers, les autorités locales et la violence familiale, car de cela dépend notre capacité globale de pérenniser la paix.

Ce sont là autant de facettes différentes du développement et du succès. Bien entendu, nous voudrions que le rythme soit plus rapide, mais nous devons également tenir compte de l’un des enseignements cardinaux de notre passé tragique, à savoir qu’il vaut mieux diriger que suivre. Cela est encore plus vrai pour

des pays comme le nôtre, qui sortent de conflits prolongés alimentés par les effets paralysants de l'exclusion. La lenteur n'est donc pas une conséquence de l'absence de volonté politique, mais de la reconnaissance que nous devons tout faire pour associer la majorité de la population au processus de changement et accompagner les réformes de capacités institutionnelles, qui sont pour la plupart inexistantes, afin d'imposer le changement. C'est la raison pour laquelle le rythme des réformes a ralenti lorsque notre marge de manœuvre budgétaire s'est malheureusement réduite.

Il n'en reste pas moins que les Libériens ont de plus en plus confiance dans le processus que nous menons pour consolider la paix. L'élection, la réélection et le leadership de la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf, la première femme à être élue Présidente, ont été une source d'inspiration pour les femmes et les filles libériennes, qui constituent plus de la moitié de la population libérienne. Elles ne sont plus réduites au silence ni exclues des processus nationaux de prise de décision du pays. Nous savons que nous devons continuer à les inspirer et à les associer à ces processus. Il en va de même des jeunes de notre pays. Pour dire les choses simplement, le Libéria ne sera plus jamais le même. Nous continuons de changer et de progresser.

Nous avons encore un long chemin à parcourir pour devenir la société que nous savons pouvoir être, mais nous sommes heureux de constater que l'on reconnaît de plus en plus les énormes avancées réalisées par le Libéria, comme le fait d'ailleurs le rapport. Nous appelons à une poursuite du partenariat avec la communauté internationale, la Commission de consolidation de la paix et les différents organismes des Nations Unies afin de pérenniser notre paix. Le Libéria et les Libériens sont prêts. Nous sommes prêts à faire fond sur les progrès déjà accomplis pour édifier une société tolérante à l'égard de nos différences et respectueuse des droits de tous ses citoyens. Une fois de plus, nous sommes prêts à présenter à l'ONU un important exemple de réussite – cette fois-ci, en matière de consolidation de la paix, tout comme nous l'avons fait avec le maintien de la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 heures.